



DEMANDE D'ADHÉSION 2019-2020

Pour le trombinoscope PHOTO OBLIGATOIRE à fixer avec un trombone sur laquelle figure votre nom pour lère inscription ou si envie de changer ou pas encore donnée.

NOM : PRÉNOM :
Date de Naissance :
ADRESSE :
VILLE : CODE POSTAL :
TÉLÉPHONE fixe TÉLÉPHONE portable
E-mail (pour envoi de programmes) :
Personnes à prévenir en cas d'urgence : Tél :
NOUVEL ADHÉRENT RSRL : OUI NON

COÛT de votre ADHÉSION RSRL

Cotisation LICENCE RSRL (Assurance IDC incluse) : 52,00 €
Assurance complémentaire MSCIA+ (Facultative) : 6,00 €
TOTAL Licence :

Cotisation ACTIVITÉS (au moins une activité) :

Table listing activities and costs: AQUAPHOBIE (25,00 €), AQUAGYM (190,00 €), BADMINTON (8,00 €), BALADE (5,00 €), CHORALE* (85,00 €), CYCLOTOURISME (10,00 €), LINE-DANSE (20,00 €), DANSE DE SALON (5,00 €), DANSE DE LOISIRS (5,00 €), GYMNASTIQUE (5,00 €), GYM. DOUCE (5,00 €), MARCHÉ NORDIQUE (10,00 €), RANDONNÉE PÉDESTRE (5,00 €), SELF-DÉFENSE (5,00 €), SWIN-GOLF** (40,00 €), TAÏ CHI CHUAN (18,00 €), TIR A L'ARC (35,00 €), SMS (10,00 €), JEUX DE CARTES (5,00 €), DESSIN (15,00 €)

* A la place de 95€ suite au démarrage tardif

COÛT TOTAL Activités :

COTISATION TOTALE : Licence + Activités =

DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT PAR TOUS

- Demande d'adhésion dûment complétée, datée et signée avec une photo obligatoire
Anciens adhérents : Le talon vert "ATTESTATION" du QUESTIONNAIRE DE SANTÉ "QS-SPORT", que vous trouverez dans la rubrique "documents" du site Internet, dûment complété.
Nouveaux adhérents : le certificat médical est obligatoire (validité moins de 3 mois), il sera valable 3 ans sauf si une réponse positive est renseignée au QUESTIONNAIRE DE SANTÉ "QS-SPORT" au cours de ce délai.
** SWIN-GOLF : 7 séances à Forges ou Marivaux. Swin golf à discrétion à Courson si disponible. Nota : si séance en province qui est payante pas d'activité en région.

RÈGLEMENT à l'ordre de la RSRL :

- en 1 fois à l'inscription (chèque débité 1ère quinzaine de septembre 2019)
en 2 fois (1 chèque à l'inscription+1 chèque au 5 janvier 2020) si cotisation entre 60 € et 100 €.
en 3 fois (1 chèque à l'inscription+2 chèques aux 5 janvier et 5 avril 2020) si cotisation > 100 €.

Merci de ne pas agraffer les documents fournis.

N.B. Seuls les dossiers d'adhésion complets pourront être traités puis validés auprès de la FFRS

Adresses d'envoi : Françoise LEFÈVRE 70 Rue de l'Étang 91640 BRIIS-SOUS-FORGES ou Mairie de FORGES-LES-BAINS

SIGNATURE OBLIGATOIRE AU DOS AVEC RETOUR DU TALON DU BORDEREAU D'ASSURANCE A REMETTRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION





CONSENTEMENT DES PERSONNES

Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles (R.G.P.D.)

- Je soussigné(e), donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par la R.S.R.L. Je prends connaissance que je peux demander à tout moment à connaître les éléments conservés sur ma personne et que, selon les termes de la loi "Informatique et Libertés", je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant. La R.S.R.L. requiert également ici votre consentement pour pouvoir utiliser votre adresse courriel personnelle. Cette adresse électronique, tout comme toute donnée nominative vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celles précisées et ne feront pas davantage l'objet de cession à un tiers.

UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

- J'autorise ou Je n'autorise pas (et donc j'accepte de **ne pas recevoir** d'exemplaire du trombinoscope)

La Retraite Sportive de la Région de Limours à me filmer ou à me photographier afin de figurer éventuellement soit, sur une plaquette, notre journal, une vidéo RSRL, soit dans une exposition dans le cadre des activités de l'Association.

SÉCURITÉ

- J'aurai en ma possession ma **licence** ainsi que ma **carte vitale** lors de mes activités R.S.R.L.
- J'autorise les animateurs ou responsables encadrant les activités du club RSRL à prendre toutes dispositions, en accord avec le corps médical, pour assurer ma sécurité.

CONTRAT FFRS assistance n°4058

- La loi relative à la consommation, dite loi Hamon, du 17 mars 2014 a pour objectif une meilleure information du consommateur. Dans un souci de protection du consommateur, l'obligation de transparence et d'information de celui-ci a été renforcée. Cela s'accompagne donc d'une responsabilité accentuée pour l'assureur de la FFRS qui doivent être en mesure de prouver que les adhérents ont bien pris connaissance de leurs droits en matière d'assurance : vous trouverez sur le site de la RSRL et sur celui de la FFRS la "notice individuelle accident" de GRAS SAVOYE qui vous informe sur les conditions de la prise en charge.

POUR LES ADHÉRENTS DE LA RANDONNÉE ET/OU BALADE, VÉLO, MARCHE NORDIQUE

- L'assurance incluse dans la licence ne prend effet que du point de départ de la rando/balade au point de retour de la sortie. C'est votre assurance personnelle qui doit vous prendre en charge pour les trajets sur les lieux des rendez-vous. Vérifiez donc si vous êtes bien couverts notamment pour les cas de transport d'adhérents.
- J'accepte les termes ci-dessus énoncés

Lu et approuvé

A :

Le : / /

Signature :

APRÈS AVOIR CHOISI LA OU LES OPTIONS, N'OUBLIEZ PAS DE SIGNER LE TALON DU BORDEREAU D'ASSURANCE A REMETTRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Ne pas jeter sur la voie publique

Fédération Française de la Retraite Sportive - www.ffrs-retraite-sportive.org